

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-018
ASSISTANCE D'UN AVOCAT
CRÉATION D'UN ESPACE DE STATIONNEMENT 12/14 RUE WILSON

Le Maire de la Commune de FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23 et L 2131-1 ;

Vu les articles R2122-1 à R2122-11 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-03 en date du 2 avril 2026 visée par la sous-préfecture de Mantes-La-Jolie le 3 avril 2026, portant délégation de pouvoir donné au Maire, par laquelle l'assemblée délibérante a délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de ses attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la commune de diligenter un référé dans l'optique de la création d'un espace de stationnement rue Wilson sur une ancienne parcelle aujourd'hui à l'abandon,

DECIDE

Article 1 : Le cabinet ATOUTS AVOCATS sis 4 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS assistera la commune dans sa requête en référé dans le dossier concernant la création d'un espace de stationnement 12/14 rue Wilson.

Article 2 : Le montant des honoraires est de 2500 € HT soit 3000 € TTC pour la requête et de 500 € HT soit 600 € TTC pour l'audience (déplacement compris) soit un total de 3000 € HT et 3600 € TTC.

Article 3 : Le taux horaire pour accompagner ensuite la commune dans le cadre de l'expertise sera de 180 € HT soit 216 € TTC.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat et de sa date de publication et/ou notification.

Article 5 : Le Directeur Général des Services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Follainville-Dennemont,

Le 17/09/2026,

Le Maire,

Samuel BOUREILLE



Mairie de Follainville-Dennemont

2, Place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. : 01 34 77 25 02 - Fax : 01 34 78 53 85 - mairie@follainville-dennemont.fr